Pour développer les mobilités actives, Droit au vélo a recours à plusieurs méthodes en fonction des catégories de public.

La première, la plus visible, est la promotion des mobilités actives auprès du «grand public»: stands d’information, balades, fêtes du vélo… mais aussi certains «services» comme les ateliers d’aide à la réparation ou les vélo-écoles.

Une autre méthode, généralement moins visible mais tout aussi utile, est l’information et la sensibilisation des dirigeants des collectivités locales. Cette méthode semble la plus efficace pour faire avancer les prérequis nécessaires au développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

En amont des élections, Droit au vélo peut ainsi interroger les candidats sur leur programme en matière de mobilité ou les sensibiliser sur l’importance d’inscrire dans leur programme des objectifs, assortis de moyens, pour développer les mobilités actives. Pour être efficace, ce travail est généralement discret.

L’ADAV s’efforce aussi de développer la concertation avec les élus locaux en vue de négocier les moyens nécessaires aux mobilités actives : apaisement de la circulation automobile, aménagements piétons et cyclables, communication et services. Ce travail de concertation peut se faire sous forme institutionnalisée (les «groupes travail vélo») ou sous forme plus discrète.

En outre, les collectivités locales sont tenues de développer des documents de planification (plans, schémas directeurs…) soumis à concertation avec les citoyens. C’est ainsi que l’ADAV participe à des rencontres ou rédige des contributions dans le cadre des PCAET, PLU, PLUI, SCOT, PDU... À l’échelle des Hauts-de-France, le Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET) aura des influences dans les années à venir sur les décisions en matière de déplacement. Droit au vélo a donc signé une convention avec les autres associations de la région. Vous retrouverez dans ce numéro de l’Heurovélo les points essentiels sur les besoins repérés concernant la marche et le vélo bien sûr mais aussi concernant les transports en commun, l’autopartage ou le covoiturage.

Au niveau national, notre fédération, la FUB, fait aussi un formidable travail de lobbying auprès du gouvernement. Ainsi, vous avez été plus de 113 000 à répondre au baromètre des villes cyclables. Outre l’utilisation des résultats que nous utilisons auprès des élus locaux, celui-ci a fait parler du vélo au niveau national. Dans la foulée, la FUB a proposé d’envoyer des cartes postales au président de la République, aux ministres et aux élus nationaux pour demander la création d’un fonds national vélo, une indemnité kilométrique vélo obligatoire et incitative, et une véritable aide à l’achat de VAE. À l’heure où j’écris cet édito, je n’ai pas connaissance de l’arbitrage du Premier ministre.

Ainsi, peu à peu, l’idée que des alternatives à l’autosolisme existent et doivent être développées chemine dans l’esprit des décideurs.

Yannick Paillard, président